



Vente internet , acheteur veux revenir contre moi

Par **Mik-222**, le **14/12/2020** à **02:13**

Bonjour,

J'ai vendu un appareil électronique en ligne, l'appareil fonctionnait bien. Mais voilà que l'acheteur veut revenir contre moi et porter plainte à la police. Quels sont mes droits ? Est-il possible de porter plainte pour un achat entre particulier ?

Merci.

Par **Zénas Nomikos**, le **14/12/2020** à **10:45**

Bonjour,

vous acheteur peut porter plainte pour tromperie mais il faudra qu'il démontre que vous étiez de mauvaise foi. Voir ceci : <https://www.cabinetaci.com/qu-est-ce-que-la-tromperie/>

Je rappelle que vous êtes présumé innocent et qu'il revient à la partie adverse de démontrer que vous avez consommé l'infraction.

Il pourrait aussi porter plainte pour escroquerie mais là encore il y a beaucoup à démontrer.

Voir ceci : <https://www.cabinetaci.com/escroquerie/>

Quant à vous, vous pourrez porter plainte contre la partie adverse pour dénonciation calomnieuse si vous n'êtes pas condamné.

Voir ceci : <https://www.cabinetaci.com/denonciation-calomnieuse/>

Cordialement et bon courage.

Par **morobar**, le **15/12/2020** à **12:01**

Bonjour,

Oui, mais....

==

Un vice caché est un défaut d'une chose tel qu'il la rend impropre à l'usage auquel elle est destinée, ou qui diminue tellement cet usage que l'acquéreur ne l'aurait pas achetée ou l'aurait achetée à moindre prix s'il en avait eu connaissance.

Le vendeur est tenu de délivrer des produits exempts de vices cachés et, à défaut, doit garantir l'acheteur de ces défauts non apparents (art. 1641 du Code civil).

==

Cela vaut pour le particulier, mais on reste sur le plan civil.

Par **Mik-222**, le **15/12/2020** à **14:53**

Je ne savais pas le problème avec l'appareil mais je l'ai vendu à un bas prix étant donné que c'était un appareil avec de l'âge.

Par **morobar**, le **16/12/2020** à **11:10**

Dans ces conditions mieux vaut rembourser l'acheteur.

Sauf si vous avez bien stipulé dans l'annonce "matériel ne fonctionnant pas".

ou "fonctionnement non garanti, non testé".